

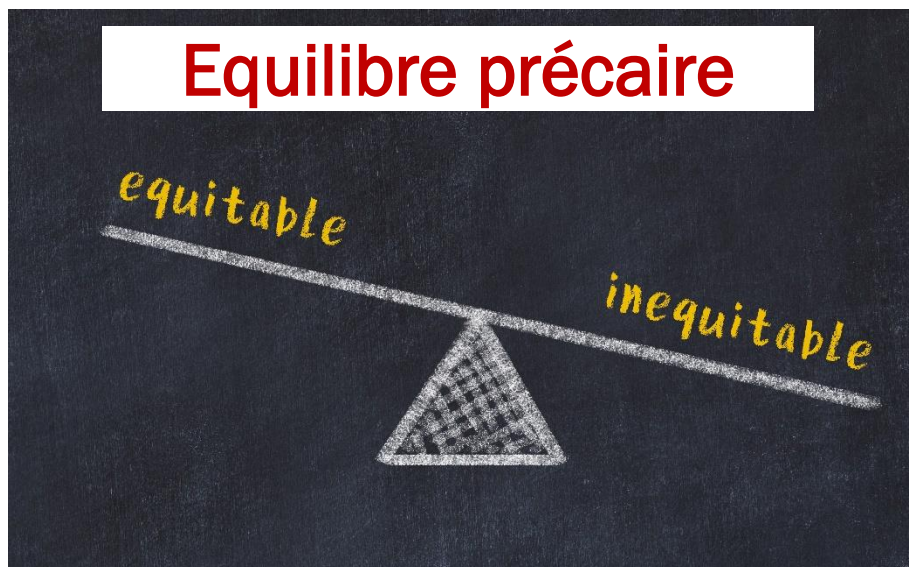


Air France

# L'EDC : Evolution à 2 vitesses



## Equilibre précaire



Encore une fois des disparités entre collègues, qui ne devraient pas exister, génératrices de tensions au sein de l'EDC.

Accord passerelle - Transform 2020 prévoyait la possibilité pour chacun de pouvoir se positionner sur un poste de niveau inférieur ou supérieur, à condition de réunir les aptitudes et compétences nécessaires pour tenir le dit poste,

obligeant les ressources humaines à garantir l'équilibre des plages au sein d'un même service.

De nombreux collègues sont arrivés d'autres entités étant à titre individuel N4, qui ont pu postuler au sein de l'EDC sur un poste N3. **Conséquence : Une même fiche de poste pour un niveau différent !**

Une sensation d'injustice se diffuse, certains salariés (Niveau N3) se sentent pénalisés dans le déroulement de leur carrière avec les possibilités d'évolution réduites pour les N3 au bénéfice des N4, qui seront prioritaires.

## A qui la faute ? et maintenant qu'est-ce qu'on fait ?

Ce n'est ni la faute de nos collègues N3, ni celle de nos collègues N4, mais il s'agit de la responsabilité de la Direction.

**Aussi, la CFECGC demande à être reçue sans délai par la Direction et revendique :**

- La revalorisation des points des agents N3 au niveau plancher de la N4.
- Pour ceux dont c'est déjà le cas, **5 points** pour l'ensemble des N3
- Un délestage **sans contrepartie de CHS ou RTT** pour l'ensemble du personnel après une contribution historique du cargo, c'est la moindre des attentions pour reconnaître l'engagement sans faille.

L'équipe CFECGC Cargo

**CFE-CGC Air France**

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France  
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

